



CA du Grand Dax (Siren : 244000675)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Dax
Arrondissement	Dax
Département	Landes
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/12/1993
Date d'effet	31/12/1993

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Elisabeth BONJEAN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	20 avenue de la gare
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	40100 Dax
Téléphone	05 58 56 39 40
Fax	05 58 56 39 41
Courriel	cagdax@orange.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	redevance spéciale ordures ménagères

## Population

Population totale regroupée	57 307
-----------------------------	--------

Densité moyenne 166,05

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
40	Angoumé (214000036)	288
40	Bénesse-lès-Dax (214000358)	539
40	Candresse (214000630)	834
40	Dax (214000887)	21 512
40	Gourbera (214001141)	378
40	Herm (214001232)	1 172
40	Heugas (214001257)	1 380
40	Mées (214001794)	1 851
40	Narrosse (214002024)	3 283
40	Oeyreluy (214002073)	1 738
40	Rivière-Saas-et-Gourby (214002446)	1 245
40	Saint-Pandelon (214002776)	768
40	Saint-Paul-lès-Dax (214002792)	13 895
40	Saint-Vincent-de-Paul (214002834)	3 347
40	Saunac-et-Cambran (214002941)	1 587
40	Seyresse (214003006)	958
40	Siest (214003014)	140
40	Tercis-les-Bains (214003147)	1 241
40	Téthieu (214003154)	771
40	Yzosse (214003345)	380

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte et traitement des ordures ménagères et éventuellement des déchets non ménagers</i>
- Lutte contre les nuisances sonores <i>lutte contre les nuisances sonores</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales <i>soutien aux actions de maîtrise de l'énergie</i>
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
Sanitaires et social
- Action sociale <i>1 actions portant sur la petite enfance de 0 à 3 ans développement de la capacité d'accueil de garde collective des structures existantes création d'un jardin d'enfants création animation de relais d'assistantes maternelles participation au fonctionnement de crèches d'entreprises 2 actions portant sur l'enfance de 6 à 16 ans création et gestion d'un centre de loisirs sans hébergement création d'un réseau d'animation des centres de loisirs 3 action portant sur les loisirs des adolescents participation aux projets collectifs des adolescents dans le cadre des foyers ou maisons des jeunes</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions de prévention de la délinquance
Éléments de la politique de la ville
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'application de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire sont d'intérêt communautaire : - pour les pôles d'activités nouveaux 1 - pôles d'agglomération situés près d'un axe structurant de communication d'au moins 3 hectares, 2 - pôles de proximité vocation artisanale, en bordure axe structurant de communication d'au moins de 2 hectares, 3 - pôles de proximité de services et petits commerces en centre-bourgs d'au moins de 0,5 hectares - pour les pôles d'activités existants 1 - pôles situés en bordure axe structurant d'au moins 3 hectares et conservant potentiel de développement d'au moins 20% de la surface aménagée
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>demande la fixation d'un périmètre, élaborer et gérer le schéma</i>
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>ZAC d'intérêt communautaire sont d'IC les nouvelles ZAC créées à partir du 1er janvier 2006 dont l'occupation de 70% au moins de leur surface relève des domaines de compétence de la communauté. Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire -opération d'aménagement d'intérêt communautaire.</i>
- Constitution de réserves foncières <i>acquisition et constitution de réserves foncières destinées à l'exercice des compétences droit de préemption - exercice du droit de préemption urbain de plein droit dans les ZAC d'IC ou pour mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat - délégation du droit de préemption urbain de la part des communes en vue de l'exercice des compétences communautaires</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Etude et organisation d'un service de transports urbains de personnes sur le territoire de la communauté. Organisation des transports urbains au sens du chapitre II du II de la loi 82-1153 du 30-12-1982 sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. Installation et entretien des abris-bus du réseau de transport public urbain.</i>
- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>créer, aménager et entretenir une voirie d'intérêt communautaire les voies d'IC sont définies comme suit : - pour les communes dont la densité est supérieure à 750 habitants au kilomètre carré, toutes les voies communales existantes considérées comme structurantes correspondant soit aux ceinture de ville limitant le centre ancien soit desservant des équipements publics, soit des axes structurants, des axes périurbains de contournement ou desservant des zones communautaires - pour densité inférieure, toutes les voies classées dans domaine public communal ou en voie de classement</i>
- Parcs de stationnement <i>création aménagement et gestion de parc de stationnement</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>mise en place de PLH au niveau intercommunal</i>
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées <i>- implication dans les démarches partenariales tendant à lutter contre les exclusions et à favoriser l'insertion ou réinsertion sociale des personnes défavorisées par le logement - création aménagement gestion entretien d'aires d'accueil pour les gens du voyage</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>création aménagement entretien des aires d'accueil et aires de grand passage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>- réaliser les équipements et conduire les actions relatives à la mise en place, le fonctionnement et le développement d'un SIG - aménagement et gestion du chenil intercommunal - installation et entretien des abris de bus en réseau de transport urbain -</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
40	PETR Pays Adour Landes Océanes (200083996)		176 791
40	SM départemental d'équipement des communes des Landes (SYDEC) (254001399)	SM ouvert	422 798
40	SM pour l'aménagement et le développement du pôle économique et d'habitat du Grand Dax Sud (200020048)	SM ouvert	57 307
40	SM de rivières Côte Sud (254003205)	SM fermé	152 422

33	Nouvelle-Aquitaine Mobilités (200081735)	SM ouvert	3 371 996
40	Syndicat du bassin versant des Luys (200088722)	SM fermé	282 461
64	SM de l'Adour Maritime et affluents (SMAMA) (200086056)	SM fermé	182 054
40	SICTOM Côte Sud (254001977)	SM fermé	188 806
40	Syndicat du Moyen Adour Landais (200045631)	SM fermé	235 559
40	SM Agence landaise pour l'Informatique (ALPI) (254003304)	SM ouvert	635 775
40	Institution Adour (254002264)	SM ouvert	692 322

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)